

N° DE DIVISION : 08 - Joliette  
N° DE COUR : 705-11-010843-176  
N° DE DOSSIER : 41-2251363

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES A. MASSE INC.

---

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

**SECTION A Historique**

- Le 15 mai 2017, la compagnie Installation de piscines creusées A. Masse inc. a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la "Loi").
- La société fut constituée le 11 avril 1989, et a débuté ses activités, le 4 mars 1995, dans le domaine de l'installation de piscines creusées.
- La direction de l'entreprise attribue les causes de la faillite à des poursuites entreprises contre la société.

---

**SECTION B Actifs**

- S/O

---

**SECTION C Mesures conservatoires**

**1. Livres et registres**

- La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
- Date jusqu'à laquelle les registres sont tenus : 30 mars 2017
- Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.

**2. Mesures conservatoires et protectrices**

- Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.

---

**SECTION D Procédures judiciaires**

- Le syndic a émis des avis de suspension de procédures pour plusieurs poursuites.
-

**SECTION E Réclamations prouvables**

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
Créanciers garantis	Ø \$	Ø \$
Créanciers non garantis	134 867 \$	100 647 \$
Créanciers privilégiés	Ø \$	Ø \$
<b>Total</b>	<b>134 867 \$</b>	<b>100 647 \$</b>

**SECTION F Réclamations garanties**

- S/O

**SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée**

- Considérant qu'il n'y a aucuns actifs à réaliser, nous n'anticipons pas de distribution de dividende aux créanciers non garantis.

**SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels**

- Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

**SECTION I Autres sujets**

- Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du samedi 27 mai 2017.
- Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
- Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2017.

**MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
Installation de piscines creusées A. Masse inc.

Martine Lessard, CIRP, LIT  
Responsable de l'actif